



# Highgate School Assiduité scolaire et absentéisme

De nombreuses études montrent qu'une fréquentation quotidienne et régulière de l'école affecte de manière positive l'apprentissage, le bien-être, les perspectives d'emploi et de vie des enfants et des jeunes gens. L'apprentissage est un processus cumulatif qui peut être perturbé en cas d'absences répétées.

## L'obligation scolaire

La scolarité est obligatoire. L'Education Act de 1972 établit que tous les enfants doivent être scolarisés de 6 ans jusqu'à 17 ans, dans une école ou un programme d'apprentissage approuvé.

Les parents ou responsables légaux peuvent être poursuivis en justice s'ils et elles ne s'assurent pas que leur enfant est scolarisé, et peuvent être passibles d'une amende, voire de sanctions pénales, en cas de non-respect de cette obligation.

## Les directives du ministère de l'Éducation en matière d'assiduité et d'absentéisme

Les directives du ministère de l'Éducation de l'Australie méridionale guident la responsabilité de toute la communauté scolaire afin de garantir la scolarisation des enfants et des jeunes gens. Les employés, les parents, les responsables légaux et les élèves sont tous également concernés.

Les écoles travaillent avec leur communauté pour encourager les bonnes habitudes en matière d'assiduité scolaire, et ce dès les premières années de scolarisation. Elles le font en s'engageant à offrir un environnement sécuritaire, inclusif et respectueux de la culture de chacun. Elles utilisent des pratiques locales, efficaces et cohérentes afin de surveiller et gérer les absences.

### L'absentéisme fragilise les élèves

Les élèves sont absents pour de multiples raisons. Les écoles utilisent des catégories qui leur permettent d'identifier les enfants et jeunes gens dont l'apprentissage ou le bien-être est en risque de fragilisation. Nous nous efforçons de mettre en place un suivi et de proposer de l'aide.

- **Absentéisme ponctuel** : un élève est absent entre 5 et 9 jours par terme, pour n'importe quelle raison.
- **Absentéisme chronique** : un élève est absent 10 jours ou plus par terme.

### Comment nous mettons en œuvre les directives du ministère

À Highgate, notre règlement intérieur s'aligne avec les directives du ministère en matière d'assiduité et d'absentéisme.

Nous encourageons l'assiduité scolaire lorsque :

- nous soulignons l'importance de l'éducation, dès le plus jeune âge et tout au long de la scolarité
- nous repérons les caractéristiques de l'absentéisme et trouvons des façons d'y remédier
- nous nous efforçons d'impliquer et d'inclure tous les enfants, les jeunes gens et leurs familles
- nous proposons notre aide afin de lever les obstacles qui empêchent l'assiduité, l'apprentissage et le bien-être
- nous nous assurons que les progrès sont mesurés et documentés et que des structures de soutien sont mises en place
- nous évaluons les besoins en soutien supplémentaire et continu et nous adressons à des spécialistes pour un appui additionnel.

Nous utilisons les données collectées pour créer nos programmes d'amélioration de l'assiduité, en partenariat avec la communauté scolaire. Ces programmes contiennent les mesures que nous mettons en place pour garantir que tous les enfants puissent être présents à l'école.



# Highgate School Assiduité scolaire et absentéisme

## Les attentes de Highgate School en matière d'assiduité scolaire

La journée d'école commence à 8.50 et se termine à 15.15, tous les jours.

Lorsqu'un enfant arrive en retard en classe ou part plus tôt, le parent ou responsable légal doit fournir une justification et l'élève doit signer le registre des entrées et sorties qui se trouve au guichet d'accueil.

## Vos responsabilités concernant l'assiduité

Nous avons tous un rôle à jouer pour que les élèves soient présents à l'école toute la journée, cinq jours sur sept.

### Les élèves

- Vont à l'école tous les jours d'ouverture, sauf s'ils et elles sont malades ou possèdent une dispense appropriée.
- Arrivent à l'heure à l'école, ainsi qu'à toutes leurs leçons et activités.
- S'impliquent positivement dans toutes les activités d'apprentissage.
- Passent au guichet d'accueil pour signaler un retard ou un départ avancé.

### Les parents et responsables légaux

- S'assurent que leurs enfants vont à l'école tous les jours d'ouverture, sauf s'ils et elles sont malades ou possèdent une dispense appropriée.
- Sont responsables du trajet vers et depuis l'école de leurs enfants.
- S'assurent que leurs enfants arrivent à l'heure à l'école, entre 8.30 et 8.45.
- Communiquent des coordonnées récentes et valides à l'école de leurs enfants.
- Fournissent une excuse valable pour justifier l'absence, le retard ou le départ avancé de leurs enfants, si possible le jour même.
- Fournissent un certificat médical en cas de maladie entraînant une absence de plus de 3 jours consécutifs.
- Prennent les rendez-vous (dentiste, NDIS) en dehors des heures d'école lorsque c'est possible.

### Les enseignants et l'équipe de direction

- S'assurent que tous les parents et responsables légaux sont au courant des attentes et du règlement intérieur en matière d'assiduité et d'absentéisme.
- Notent soigneusement chaque absence, retard ou départ avancé à l'aide du code approprié.
- Contactent les parents ou responsables légaux en cas d'absences non justifiées ou répétées.
- Conservent des traces des prises de contact avec les parents ou responsables légaux, y compris les essais de prise de contact.
- Demandent un certificat médical aux parents si nécessaire.
- S'adressent si nécessaire à l'antenne locale du Student Support Services (par exemple assistance sociale, absentéisme scolaire).
- Signalent les cas d'absentéisme chronique (via la [Child Abuse Report Line](#) – CARL) en se référant aux recommandations de la formation Responding to Abuse and Neglect — Education and Care ([RAN-EC](#)) et du [Mandatory Reporting Guide](#).
- S'assurent que la liste des absences et des retards est enregistrée dans SENTRAL, ou que le fichier d'appel est transmis tous les jours au guichet, le plus tôt possible.

## Dispenses

Dans certains cas, la direction peut accorder une dispense de scolarité, pour un mois maximum et jusqu'à 12 mois pour des vacances familiales.

Avant de demander une dispense, les familles doivent s'entretenir avec un responsable scolaire et les élèves doivent continuer à fréquenter l'école jusqu'à ce que la dispense ait été approuvée.

Pour les absences de plus de 3 jours consécutifs, nous demandons une dispense, sauf en cas de maladie.



# Highgate School Assiduité scolaire et absentéisme

Les parents ou responsables légaux doivent déposer leur demande suffisamment à l'avance, par écrit et en utilisant le formulaire approprié. Une copie est conservée dans le fichier personnel de l'élève. Les formulaires sont disponibles au guichet d'accueil.

Les dispenses de plus d'un mois (hors vacances scolaires ) doivent être approuvées par le siège central du ministère.

Les dispenses sont considérées comme des absences.